



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

CHAUMONT, le 5 avril 2017.

Communiqué de presse

Déclarations PAC - Surfaces 2017

La Direction départementale des territoires de la Haute-Marne informe les exploitants agricoles que la période de dépôt des dossiers PAC 2017 est ouverte **du 1^{er} avril jusqu'au 15 mai 2017**.

Les demandes seront faites exclusivement via INTERNET à partir du compte de l'exploitant sur le site: www.telepac.agriculture.gouv.fr

La déclaration 2017 est «pré-remplie» à partir des données de la campagne 2016: contours d'îlots et de parcelles, dessins et caractéristiques des surfaces non agricoles (SNA) telles que haies, bosquets, arbres, broussailles, mares et bâtiments. Chaque agriculteur doit les valider en l'état ou les modifier en apportant les éléments d'information ou de motivation nécessaires.

Le site permet également de déclarer des modifications de données d'une exploitation (adresse, coordonnées bancaires...) et de transmettre de façon dématérialisée les pièces justificatives éventuellement nécessaires (RIB, Kbis, statuts...). Si des modifications sont à enregistrer, il est préférable d'effectuer la démarche avant de commencer la déclaration de surface.

Important :

Les pièces justificatives afférentes à certaines aides doivent **impérativement** être communiquées avant la fin de la période de dépôt des demandes d'aides (envoi en recommandé conseillé).

Un numéro vert est à la disposition des agriculteurs qui auraient besoin d'aide au **0 800 221 371**.

Pour tout renseignement complémentaire, prise de rendez-vous ou réservation d'un poste informatique, vous pouvez contacter Mme Agnès Consigny au 03.25.30.79.46 au service économie agricole à la D.D.T. de la Haute Marne, 82 rue du Commandant Hugueny à Chaumont.

Contact presse :

Préfecture - Lysiane BRISBARE : 03.25.30.22.54 – 06 86 80 52 55
DDT – Myriam GILLET – 03.25.30.79.02